



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

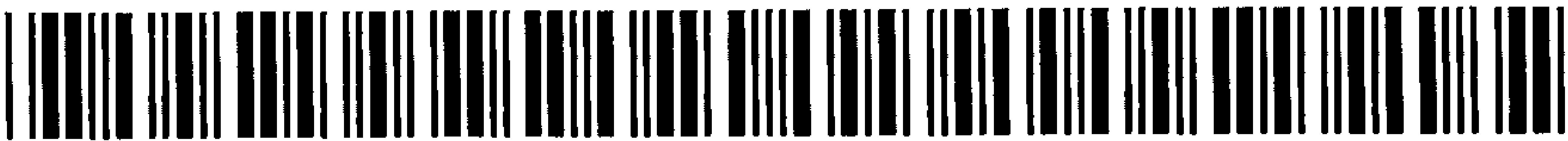
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 25942

Numéro SIREN : 528 951 668

Nom ou dénomination : 1000 ET UNE PROPRIETES

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2017 sous le numéro de dépôt 25919



20170259192016

DATE DEPOT : 18/04/2017

N° DE DEPOT : 25919

N° GESTION : 2010B25942

N° SIREN : 528951668

DENOMINATION : 1000 ET UNE PROPRIETES

ADRESSE : 13 bis avenue de la Motte Picquet 75007 Paris

MILLESIME : 2016

19 AVR. 2017

Sous le N° :

25 919

### Décision de l'associé unique et président du 12 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze avril, à treize heures, Monsieur Michel Orivel, domicilié au 32 rue Claude Decaen, à Paris 12<sup>ème</sup>, propriétaire des 250 actions, associé unique et président de la société 1000 et Une Propriétés, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de vingt-cinq mille euros, s'est réuni à son domicile.

Monsieur Michel Orivel préside l'assemblée.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à disposition :

- l'inventaire 2016 ;
- les comptes annuels 2016.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes 2016,
- Affectation du résultat et distribution de dividendes,
- Validation de la rémunération 2016 et de la rémunération 2017 ainsi que des frais,
- Pouvoirs en vue des formalités.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'associé unique, connaissance prise des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice après impôts de 17 861 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, il donne quitus entier et définitif au président de sa gestion au titre de l'exercice clos.

*Cette résolution est adoptée.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'associé unique affecte le bénéfice de 17 861 euros en :

- Dividendes bruts pour 17 861 € incluant la CSG/CRDS de 2 768 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

- En 2016, 20 000 € de dividendes bruts,
- En 2015, 16 750 € de dividendes bruts,
- En 2014, 4 026 € de dividendes bruts.

*Cette résolution est adoptée*

*Certifié conforme à l'original* *Yann*

**Mille et Une Propriétés**  
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 25 000 euros  
13 bis avenue de la Motte Piquet, chez Véram - 75007 Paris  
RCS Paris 528 951 668  
SIRET : 528 951 668 00029

### **TROISIEME RESOLUTION**

Pour l'exercice 2016, les appointements du président sont définitivement fixés à : 38 700 euros bruts.

Pour l'exercice en cours (2017), le président décide de prendre une rémunération mensuelle de 3 000 € brut avec une prime éventuelle maximale de 20 000 euros. Les frais professionnels du président seront remboursés par la société, sur justificatifs.

Le président a été remboursé de ses indemnités kilométriques réalisées avec :

- Son scooter pour 7 500 Km pour 2 662 €
- Son véhicule de tourisme personnel pour 3000 Km pour 1 785 €.

*Cette résolution est adoptée.*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

Tout pouvoir est donné au président :

- pour établir le procès-verbal consignant les délibérations et résolutions de l'associé unique,
- pour transcrire ce procès-verbal sur le registre des décisions,
- pour certifier toute copie ou extrait des procès-verbaux et délibérations de l'associé unique.

L'associé unique confère aussi tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

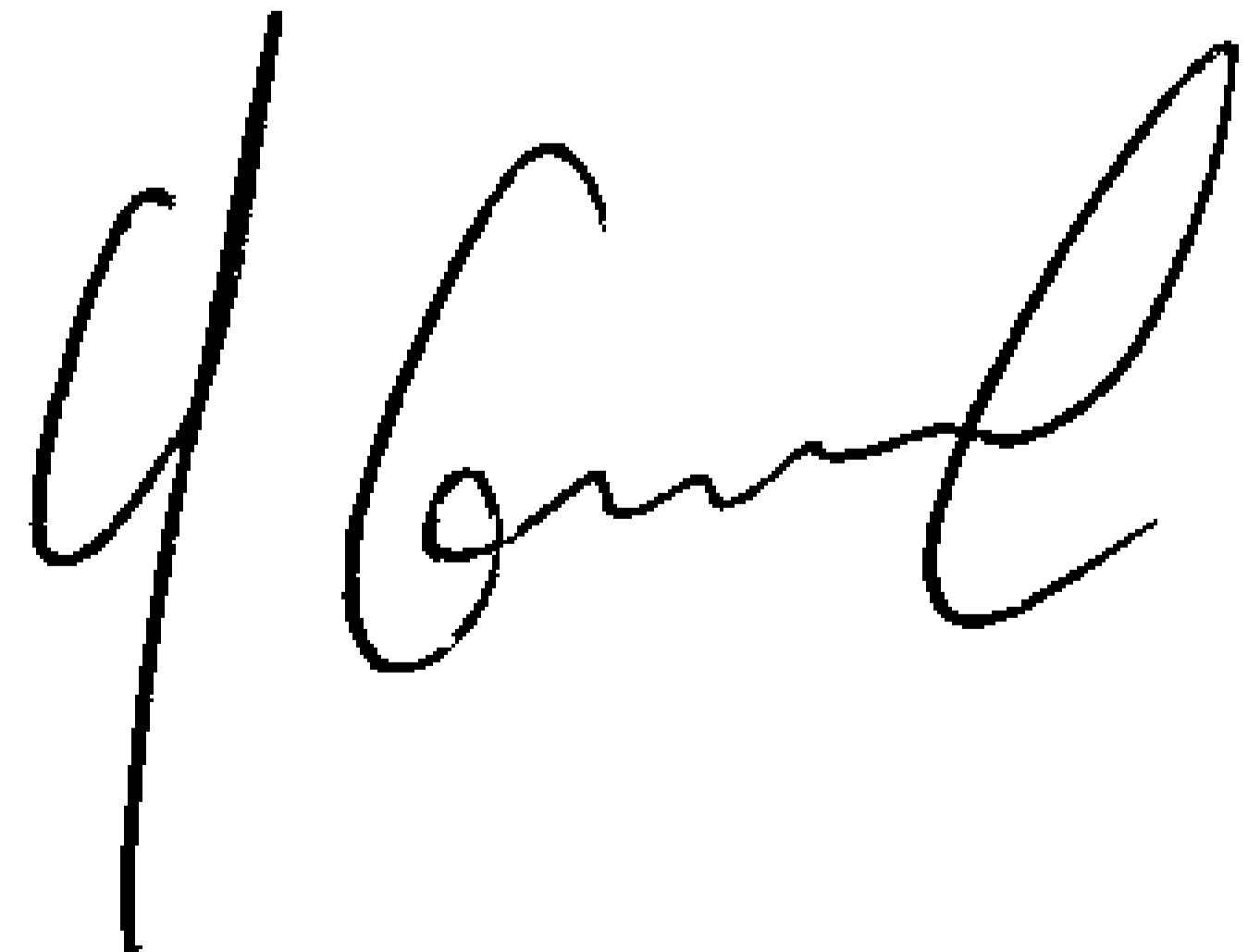
*Cette résolution est adoptée.*

### **CLOTURE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h10.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

*Signature*



Président et associé unique,

Michel Orivel

*Certifie conforme à l'original*



I

## BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise <u>Société 1000 ET UNE PROPRIETES</u>					Néant <input type="checkbox"/>
Adresse de l'entreprise <u>13 B AVENUE DE LA MOTTE PICQUET</u>					<u>75007 PARIS</u>
Numéro SIRET * <u>5 2 8 9 5 1 6 6 8 0 0 0 2 9</u>					
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>
					Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>
					Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 5</u>
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b> <b>1</b>	<b>Amortissements - Provisions</b> <b>2</b>	<b>Net</b> <b>3</b>	<b>Net</b> <b>4</b>
ACTIF IMMORTEL	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	<b>Total I (5)</b>	044	048		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) Clients et comptes rattachés*	068	30 686	070 1 344	29 342 32 697
ACTIF CIRCULANT	Autres * (3)	072	2 985	074	2 985 457
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	43 801	086	43 801 58 694
	Charges constatées d'avance *	092	1 784	094	1 784 2 317
	<b>Total II</b>	096	79 256	098 1 344	77 913 94 165
	<b>Total général (I+II)</b>	110	79 256	112 1 344	77 913 94 165
<b>PASSIF</b>					Exercice N NET 1
					Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		25 000	25 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		2 500	2 500
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	)	132 13 775	2 451
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		17 861	31 324
	Provisions réglementées	140			
		142		59 136	61 275
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		455	692
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	5 746	172 18 321	32 198
	Produits constatés d'avance	174			
		176		18 776	32 890
<b>Total III</b>					
<b>Total général (I + II + III)</b>					<b>77 913 94 165</b>
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B 2017

Page 4

		Désignation de l'entreprise		Société 1000 ET UNE PROPRIETES		Néant
A - RÉSULTAT COMPTABLE		52895166800029		Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
PRODUITS D'EXPLOITATION CHARGES D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons	209	131122016	131122015	
	Production vendue	biens intracommunautaires	215	214		
		services *	217	218	122 330	123 413
	Production stockée *	( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	4	4
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	122 334	123 417
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : ( dont crédit bail : - mobilier - immobilier )			242	42 676	31 885
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	67	244	597	544
	Rémunérations du personnel *			250	41 100	38 100
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	16 566	15 066
	Dotations aux amortissements *			254		
	Dotations aux provisions			256		678
	Autres charges ( dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * )	259		262	613	549
	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	101 552	86 822
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	20 782	36 595
RÉINTÉGRATIONS	Produits financiers			280	231	257
	Produits exceptionnels			290		
	Charges financières			294		
	Charges exceptionnelle ( dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) )	347		300		
	( dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) )	348				
	Impôts sur les bénéfices *			306	3 152	5 528
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	17 861	31 324
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	17 861	314
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I) et autres amortissements non déductibles			318		
DÉDUCTION	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	3 152	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		( Part de loyers dispensés de réintégration )	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprise nouvelle (44. séries)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44. onzièmes)	127
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. séries)	981	Jeune entreprise innovante (44. séries A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. dodécies)	991
	Oncin ZFA (44. quatorzièmes)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346
DÉFICITS	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	21 013	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		Déficit col. 2	356		
DÉFICITS	Déficits antérieurs reportables : * .....	dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	21 013	372

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : Société 1000 ET UNE PROPRIETES 52895166800029						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I IMMOBILISATIONS</b>		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
		Autres	410	412	414	416			
		Terrains	420	422	424	426			
		Constructions	430	432	434	436			
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
		Installations générales agencements divers	450	452	454	456			
		Matériel de transport	460	462	464	466			
Immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476				
	Immobilisations financières		480	482	484	486			
	<b>TOTAL</b>		490	492	494	496			
	<b>II AMORTISSEMENTS</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>								
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506			
			Terrains	510	512	514	516		
		Constructions	520	522	524	526			
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
		Matériel de transport	550	552	554	556			
		Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566			
<b>TOTAL</b>		570	572	574	576				
<b>III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IIR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Immobilisations	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			
		Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
						Court terme *	Long terme		
		①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
		1							
		2							
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591		
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

52895166800029

DGFIP N° 2033-D 2017

Page 6

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : Société 1000 ET UNE PROPRIETES		Néant <input type="checkbox"/> *		
I	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		MONTANT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	MONTANT À LA FIN DE L'EXERCICE	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	1 344	652	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	1 344	682	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations	Reprises			
Immobil. incorporelles	700	705				
Terrains	710	715				
Constructions	720	725				
Inst. techniques matériel et outillage	730	735				
Inst. générales agenc. am. divers	740	745				
Matériel de transport	750	755				
Autres immobilisations corporelles	760	765				
TOTAL		770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780
II	DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800
VI	DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *					380	15 502
N° du centre de gestion agréé					388	
Montant de la TVA collectée					374	25 166
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	4 841
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.